



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de  
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	13
votants	15

OBJET :

Rénovation de deux  
appartements rue  
René Arnaud

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-  
Préfecture de Saint-  
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 16 DÉC. 2022

ID : 031-213102247-20221215-DEL\_2022\_05\_07-DE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2022-05-07

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON Patrick, Maire

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, M. GABAS, Mme GEVREY, M. JORDA, M. LARQUE, M. MARTINEZ, Mme RENAUD

Absents excusés : M. BRATUCCI (procuration à Mme ECHEVARNE), Mme GALLEGRO (procuration à M. FRATUS)

Absents non excusés :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le projet de chambres étudiantes pour le CFA adopté par la délibération n°2021-04-08, qui devait être réalisé dans ces appartements, a été abandonné,

Considérant le projet de l'architecte pour la rénovation des 2 appartements,

Considérant le plan de financement suivant :

Dépenses	HT	Recettes	TTC
Travaux de rénovation	194 054,47 €	DETR – 30 %	65 986,00 €
Cuisine équipées	11 198,10 €	Région Occitanie – 20 %	43 990,00 €
Honoraires architecte	14 700,00 €	Département 31 – 30 %	65 986,00 €
		Commune – 20 %	43 990,57 €
Total	219 952,57 €	Total	219 952,57 €

Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le projet de rénovation de deux appartements pour un montant de 219 952,57 € HT,
- **Sollicite** l'aide de la DETR pour un montant de 65 986,00 €, soit 30 % du montant du projet,
- **Sollicite** l'aide de la Région Occitanie pour un montant de 43 990,00 €, soit 20 % du montant du projet,
- **Sollicite** l'aide du Département de la Haute-Garonne pour un montant de 65 986,00 €, soit 30 % du montant du projet,
- **Arrête** le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

  
Le Maire  
Patrick SAULNERON

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal 168 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>